

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 6 JUILLET 2020.

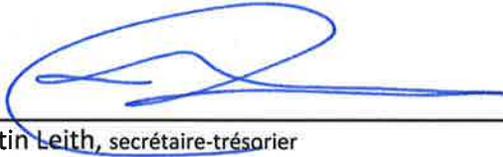
8 juillet 2020

- Rés. #20-189** Acceptation que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
- Rés. #20-190** Approbation du procès-verbal du 1^{er} juin 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-191** Approbation du procès-verbal du 15 juin 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-192** Approbation du procès-verbal du 29 juin 2020, tel que rédigé.
- Rés. #20-193** Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2020, d'une somme de 153 985,81 \$.
- Rés. #20-194** Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2020 du règlement #18-732 (Travaux de construction d'un bâtiment au Lac du Faubourg), d'une somme de 8 685,22 \$.
- Rés. #20-195** Autorisation du paiement des dépenses du mois de juin 2020 du règlement #19-750 (Réfection de voirie d'une partie du rang Ste-Marie), d'une somme de 33 968,21 \$.
- Rés. #20-196** Mandat de services professionnels de préparation des plans et devis pour la construction d'un trottoir sur le long du rang St-Julien à la firme WSP Canada Inc. au montant de 7 500,00 \$ plus taxes.
- Rés. #20-197** Autorisation à monsieur François Drouin à signer et déposer le formulaire de présentation du projet du Fonds régions et ruralité - Volet local (FRR) de la MRC Côte-de-Beaupré pour la réalisation du projet de station d'exercices Trekfit au parc du Faubourg Olympique.
- Rés. #20-198** Autorisation à madame Parise Cormier et monsieur François Drouin à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la cession du cadastre 6 369 416 afin de modifier une partie de la rue Poulin.
- Rés. #20-199** Autorisation à madame Parise Cormier et monsieur François Drouin à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la cession du cadastre 6 369 41 sur la rue Poulin.
- Rés. #20-200** Autorisation à madame Parise Cormier et monsieur Martin Leith à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la cession du cadastre 5 950 291 afin d'acquérir le terrain vacant.
- Rés. #20-201** Autorisation à madame Parise Cormier et monsieur Martin Leith à signer tous les documents de l'acte notarié concernant la servitude de passage permettant à la municipalité de se rendre aux parcelles de terrains sur lesquels elle a une servitude de drainage.
- Rés. #20-202** Acceptation de l'offre de la lettre de madame Sylvie Pouliot concernant l'acquisition du terrain du lot 6 091 213 en vue de la réfection de l'intersection des rangs St-Antoine et Sainte-Marie.
- Rés. #20-203** Acquisition d'un équipement fitness Trekfit dans le cadre du projet citoyen 2019 au montant de 33 066,81 \$ (taxes incluses).
- Rés. #20-204** Autorisation à madame Parise Cormier et monsieur François Drouin pour et au nom de la municipalité l'entente relative à la gestion en commun de l'Aréna de La Côte-de-Beaupré.
- Rés. #20-205** Refus d'un permis de construction pour le projet suivant :
- | Adresse | Type de demande | Recommandations CCU |
|-------------------|-------------------------------|---------------------|
| 56, rue du Marais | Résidence unifamiliale isolée | #20-70 |

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, À HUIS CLOS, LE 6 JUILLET 2020.

8 juillet 2020

- Rés. #20-206** Acceptation de la demande de dérogation mineure visant à rendre réputé conforme sur le lot 5 951 647, l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 1 mètre de la zone de forte pente alors que la bande de protection applicable est de 20 mètres comme prescrits à l'article 276 du règlement de zonage 15-674 sous condition qu'une étude réalisée par un ingénieur soit déposée attestant que la stabilité du talus ne sera pas affectée par la construction du bâtiment projeté.
- Rés. #20-207** Refus de la demande de dérogation mineure visant à permettre l'aménagement d'aires de stationnement d'une largeur de 10 mètres, 12 mètres, 10 mètres et 9 mètres situés sur les propriétés respectives du 6, 8, 10 et 12 rue de Coubertin alors que le minimum requis est de 50% comme indiqué à l'article 223 du règlement de zonage 15-674 et de refuser l'absence d'arbre en cour avant alors qu'un minimum d'un arbre est requis en cour avant de chacune des propriétés.
- Rés. #20-208** Refus de la demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont la pente de la toiture est inférieure à 4/12 sur 44 % de l'ensemble alors que le règlement de zonage prescrit, à l'article 92, que l'ensemble de la toiture d'un bâtiment principal puisse être d'une pente inférieure à 4/12 sur au plus 25 % de celle-ci.
- Avis de motion** Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 20-785 modifiant le règlement de construction no. 15-676. Le règlement porte sur l'installation et l'entretien des ponceaux et les clapets antiretour.
- Avis de motion** Qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 20-787 modifiant le règlement de zonage no. 15-674 concernant la grille des spécifications dans la zone H2-246.
- Rés. #20-209** Adoption du projet de règlement #20-785 modifiant le règlement de construction 15-676. Le règlement porte sur l'installation et l'entretien des ponceaux et les clapets antiretour.
- Rés. #20-210** Adoption du règlement #20-787 modifiant le règlement de zonage 15-674 concernant la grille des spécifications dans la zone H2-246.



Martin Leith, secrétaire-trésorier